Definition de mots juridique de base

Par **juristesalma**, le **08/12/2012** à **13:36**

qu'elle est la définition du code pénal et et de la loi pénal et de la règle de droit sachant que je suis confuse a distinguer entre le code et la loi est ce que quelqu'un peut m'aider et aussi la différence entre la regle de droit le droit civil le droit pénal et la loi penal et le code penal priere de me répondre

Par **Newjurist**, le **08/12/2012** à **13:53**

Bonsoir Jurisetesalma,

Prière d'être polie

+

Charte du forum

+

Gerard Cornu - Vocabulaire Juridique

+

Bonne journée.

Par **gregor2**, le **08/12/2012** à **13:55**

Bonjour,

Un lien utile pour le vocabulaire juridique : http://www.dictionnaire-juridique.com/

Concernant votre question vous trouverez facilement vos réponses sur ce site ...

Pour ce qui est du droit civil et du droit pénal, le droit civil civilise et le droit pénal pénalise ;)

Ce sont des notions assez importantes à approfondir sérieusement ... Je vous laisse y

travailler et nous poser des questions plus précises et lire la charte du forum en lien ;)

Par **Camille**, le **08/12/2012** à **16:02**

Bjr,
[citation]qu'elle est la définition du code pénal et et de la loi pénal et de la règle de droit sachant que je suis confuse a distinguer entre le code et la loi est ce que quelqu'un peut m'aider et aussi la différence entre la regle de droit le droit civil le droit pénal et la loi penal et le code penal
priere de me répondre[/citation]
Bref, en quelques mots, c'est quoi le droit ?
En licence 1 de quoi et où ? [smile17]

Par **new estudante**, le **28/05/2014** à **07:11**

salut a tous, j'ai 64 ans et je me lance dans des études et formation en écrivain public et j'en appelle a vos connaissance.
prière de m'orienter et de m'aider.
De ce fait,je recherche une revue, un livre ou autres sur les termes et vocabulaire juridique de base
merci

Par **bulle**, le **28/05/2014** à **07:36**

Bonjour,

Je vous conseille le "Lexique des termes juridiques" aux éditions Dalloz.

Par **gregor3**, le **28/05/2014** à **19:20**

Bonjour,

le lexique dont le nom vous est donné par Bulle est très bien, ce n'est pas la grande référence pour les études de droit mais il sera probablement très adapté pour ce que vous faites, il est plus clair que d'autres.

Toutefois il ne contient pas d'explications quant aux procédures, mais je ne sais pas si c'est ce que vous recherchez. Vous trouverez ces informations sur les sites des services publiques, ils sont assez complets (je trouve les livres remplis de "lettres-types" assez inutiles et très incomplets).

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Pour ce qui est du vocabulaire nous renvoyons souvent vers ce site :
http://www.dictionnaire-juridique.com/
qui est déjà une bonne base pour rechercher des termes (et gratuit). Ça peut être suffisant pour un bon moment j'imagine.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés